

(9)

**COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE**

(GUYANE FRANÇAISE)

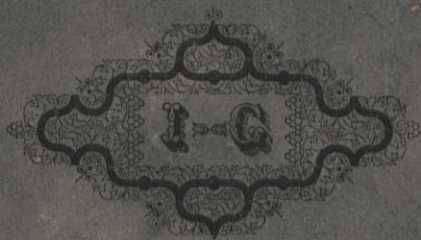
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 1861

**RAPPORT**

PRÉSENTÉ

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR M. PHILISTALL URSLEUR



**CAYENNE**

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1861

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20039948



# COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE

(GUYANE FRANÇAISE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 1861

## RAPPORT

PRÉSENTÉ

### AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR M. PHILISTALL URSLEUR



**CAYENNE**

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1861



RAPPORT

LE PLAN DE CULTURE D'AGRICULTURE



333

LAVERNE

LE PLAN DE CULTURE D'AGRICULTURE

1331

# COMPAGNIE DE L'APPROUAGUE.

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 1861.

---

## RAPPORT.

---

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Malgré la prescription de vos statuts portant que l'assemblée générale se réunit de droit chaque année, le deuxième dimanche du mois de janvier, le conseil d'administration de votre compagnie a cru devoir proroger jusqu'à la date d'aujourd'hui votre réunion annuelle, dans le but, vous le savez déjà, de pouvoir vous annoncer que vos délégués, munis de l'autorisation de traiter avec le comptoir national d'escompte, avaient obtenu la conclusion définitive de cette importante affaire.

En effet, nous avons la satisfaction de porter à votre connaissance que, par leur dépêche en date du 31 janvier, les représentants de votre compagnie à Paris nous informent que cet établissement de crédit maintient son offre de mettre à votre disposition une somme de deux millions, moyennant l'émission de quatre-vingt mille actions au porteur, au taux de 100 francs, dont le quart serait immédiatement versé.

Vos délégués ajoutent qu'ils auraient déjà définitivement contracté avec le comptoir d'escompte, s'ils n'avaient été arrêtés par quelques

difficultés purement de forme. Cette institution de crédit demande, comme condition préalable au traité qu'elle doit conclure avec votre compagnie, et en dehors de la création de ces quatre-vingt mille actions, la translation du siège social à Paris et la conversion des vingt mille actions nominatives actuelles en actions au porteur.

Malgré l'étendue des pouvoirs que, dans votre réunion du 1<sup>er</sup> juillet dernier, vous aviez autorisé votre conseil d'administration à donner à vos délégués, il a paru aux chefs de l'établissement avec lequel nous devons nous fusionner que votre mandat, conçu en termes trop généraux, devait revêtir une forme plus précise et mieux appropriée au caractère spécial qui convient à de pareilles décisions. Aussi vos délégués nous ont-ils adressé la pressante recommandation de solliciter de vous un vote sur ces trois points, qui constituent une modification essentielle, mais nécessaire, au pacte qui régit votre société. Aussitôt que l'autorisation que nous venons vous demander à ce sujet sera parvenue à vos mandataires à Paris, ils s'empresseront de recourir à la bienveillance du gouvernement de l'Empereur pour faire approuver votre importante délibération, ainsi que le traité définitif qui devra consacrer votre association avec le comptoir national d'escompte.

Vous le voyez, Messieurs les actionnaires, bientôt une ère nouvelle va s'ouvrir pour votre société. Son activité, trop longtemps comprimée dans le cercle étroit où la maintenait l'exiguïté de vos ressources, va se développer sous l'action bienfaisante d'une combinaison qui lui permettra de disposer des capitaux qui lui ont manqué jusqu'à ce jour.

Quelques personnes, nous le savons, considèrent ce traité avec moins de faveur, et, se préoccupant exclusivement du chiffre, à leurs yeux trop considérable, des actions dont vous allez autoriser l'émission, prétendent que cette affaire ne peut vous présenter aucun avantage, parce que la compagnie de l'Approuague ne devra participer que pour un cinquième aux bénéfices de la nouvelle association qui va se former; mais n'est-ce pas là une erreur évidente, déjà réfutée par la sagacité de vos esprits? A ces personnes il vous suffira de répondre que le choix ne saurait être douteux entre le maintien d'une situation qui, à titre de dividende et comme maximum, vous donnera 50,000 ou 60,000 francs à répartir entre vingt mille actions, et la com-

binaison qui vous est proposée, et dont le résultat sera peut-être un jour de centupler vos produits, à la seule condition d'en opérer le partage dans une proportion cinq fois plus forte.

Mais, Messieurs les actionnaires, quel est celui d'entre vous qui n'a déjà pressenti les heureuses conséquences de cette fusion avec le comptoir d'escompte? Votre exploitation agrandie, le personnel de vos travailleurs augmenté, les deux cent mille hectares de votre concession parcourus en tous sens, et révélant aux minutieuses et complètes investigations de vos agents des richesses cachées en ce moment sous la luxuriante végétation de vos placers; de puissantes machines acquises avec vos nouvelles ressources, vous ouvrant une nouvelle branche d'industrie en dérobant à vos roches quartzieuses l'or réfractaire, dont vous aurez désormais raison par la force mécanique de vos moyens de trituration; la culture recevant une impulsion jusqu'alors inconnue, grâce aux bras que va lui fournir une plus large immigration; vos propriétés agricoles s'accroissant en étendue et en production; en un mot, tout ce grand mouvement, toute cette activité, tout ce bien-être qui résultent des grandes exploitations et des grands centres d'industrie, tels sont les résultats que vous pouvez espérer de l'association qui va vous unir à la compagnie du comptoir national d'escompte.

Puis, envisageant la question à un point de vue plus élevé encore, ne devez-vous pas, Messieurs les actionnaires, vous, membres de la famille coloniale, juger du mérite de cette fusion par les bienfaits qui doivent en découler pour la colonie tout entière?

Uni désormais avec notre société par l'exploitation commune de notre concession, le comptoir d'escompte, dont vous connaissez la puissante organisation et l'immense influence, entourera d'une protection sympathique notre colonie, devenue le siège d'une des opérations de cette grande institution de crédit.

Alors la Guyane, objet aujourd'hui des préventions imméritées de l'Europe, qui, insoucieuse de ses richesses, l'a jugée avec la dernière sévérité, sans pourtant la connaître, sera bientôt à même de faire réformer par l'opinion mieux éclairée des nations européennes l'arrêt injuste dont elle subit depuis deux siècles la fatale et désolante influence.

Félicitons-nous donc, habitants de cette colonie, de la solennelle expérience que nous allons tenter avec l'aide d'un établissement de crédit qui a eu la généreuse pensée d'enseigner aux capitaux de la métropole la route qui conduit aux richesses de notre belle contrée.

Pour obtenir cette adjonction de capitaux, vos délégués et votre directeur n'ont épargné aucun effort. Combinant leur action, ils ont marché vers le même but avec l'accord le plus parfait. Leur correspondance, en effet, révèle que, dans cette importante affaire, l'harmonie de leurs vues et de leurs démarches a été égale à leur dévouement pour les intérêts que vous leur avez confiés.

Quelques autres propositions leur avaient été faites, mais ils n'ont pas cru devoir s'y arrêter, ne les trouvant pas acceptables; et, après s'être éclairés des lumières des hommes les plus compétents dans les questions financières, ils ont pensé que les offres du comptoir d'escompte devaient fixer vos préférences. Telle a été également l'opinion de votre conseil d'administration, qui, investi par vous des pouvoirs les plus étendus, n'avait pas hésité à donner à vos délégués l'autorisation de traiter avec cet établissement de crédit.

Mais, avant d'aborder les considérations particulières qui se rapportent aux graves questions qui doivent être l'objet de vos délibérations, permettez-nous, Messieurs les actionnaires, d'appeler votre attention sur la situation générale de votre société, et de vous rendre compte, dans un exposé rapide, des circonstances et des événements qui, dans le cours de la dernière année, ont marqué de leur influence la marche de votre entreprise.

En dehors même du devoir que vos statuts imposent à votre conseil d'administration, de vous édifier sur la situation de vos affaires sociales, il importe que vos futurs associés soient mis à même, par des documents authentiques, de connaître et d'apprécier tout ce qui intéresse une exploitation à laquelle ils vont bientôt participer.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs les actionnaires, lorsque votre directeur, s'éloignant momentanément du siège de vos opérations, partit pour France, afin de poursuivre, de concert avec vos délégués, l'adjonction des capitaux de la métropole, votre conseil d'administration lui donna pour successeur intérimaire M. Gabriel Vernier,



employé des ponts et chaussés, que la bienveillance de l'autorité locale avait mis depuis quelques mois au service de votre compagnie.

Depuis lors, le directeur des travaux, dont vous aviez pu déjà apprécier le mérite modeste et le dévouement, a rempli ses nouvelles fonctions avec un zèle et une persévérance dignes de tous vos éloges. Succédant à un homme dont l'énergie et l'activité sont proverbiales dans cette colonie, il voulut soutenir le travail de vos ateliers et la situation de vos établissements à la hauteur où les avait placés l'intelligence de votre directeur titulaire.

Nous n'hésiterons pas à le dire, Messieurs les actionnaires, M. Vernier n'a pas été au-dessous d'une tâche si difficile, et, par la force de la volonté, qui triomphe toujours de tous les obstacles, par l'heureuse modération et la douceur de son caractère, il s'est acquis les sympathies de tous les employés de votre compagnie, sans pour cela que vos intérêts aient eu à souffrir de ces qualités bienveillantes, qui depuis longtemps lui avaient mérité l'estime et l'affection générales.

Sans avoir atteint dans le dernier semestre le chiffre de la production obtenu dans la période précédente par votre directeur, M. Vernier n'en a pas moins maintenu la supériorité constante de vos recettes sur vos dépenses.

Docile aux recommandations de son prédécesseur et à celles de vos administrateurs, qui, du reste, étaient en parfaite harmonie avec les conseils de sa propre expérience, il s'est livré avec une louable persévérance, et sans négliger la partie lucrative de l'exploitation, à ces travaux de prospection dont vous connaissez à la fois les fatigues et l'utilité. Partout il a constaté la présence de l'or, dans les conditions d'un travail qui serait largement rémunérateur pour votre compagnie, si, disposant de plus grandes ressources et d'un personnel plus nombreux, elle eût pu chercher dans la multiplicité de ses instruments de lavage ces immenses bénéfices qui sont le privilège exclusif des puissantes associations.

Nous ajouterons que, tout récemment, M. Vernier a fait dans certaines localités des découvertes qui promettent les résultats les plus satisfaisants, et qui lui ont paru de nature à justifier les plus belles espérances; mais, au moment même où, satisfait de ses dernières

recherches, il espérait recueillir personnellement le fruit de ses travaux par l'augmentation de vos produits, un ordre de l'autorité supérieure, provoqué par un événement douloureux, qui a laissé de vives impressions dans vos esprits, a rappelé M. Vernier au chef-lieu, où il doit arriver dans quelques jours, pour reprendre ses anciennes fonctions.

Votre conseil d'administration est convaincu, Messieurs les actionnaires, qu'il répondra à votre pensée en exprimant hautement ici le regret qu'il éprouve de voir votre compagnie privée désormais des utiles services du directeur de ses travaux.

M. César Romieu, que son activité et ses aptitudes pour l'exploitation agricole recommandaient au choix de vos administrateurs, est déjà parti pour Approuague, où il doit succéder à M. Vernier.

Nous vous disions tout à l'heure que le chiffre de la recette avait dépassé celui de la dépense. En effet, Messieurs les actionnaires, en consultant l'état annexé à ce rapport, vous verrez que les recettes de l'exploitation aurifère pendant l'année 1860 se sont élevées à la somme de..... 239,471<sup>f</sup> 75

Et les dépenses à..... 179,715 89

Ce qui donne un excédant de recette de..... 59,755 86

Puis, comparant ce résultat avec ceux des années précédentes, vous lirez les chiffres suivants :

6 mois d'exploitation en 1857 ont donné 11 <sup>k</sup> 379 :	moyenne mensuelle 1 <sup>k</sup> 896
12 ————— en 1858 ————— 41 088	3 424
12 ————— en 1859 ————— 54 495	4 541
12 ————— en 1860 ————— 72 247	6 020

Vous le voyez, Messieurs les actionnaires, depuis la création de votre entreprise, vos produits ont suivi une marche ascendante.

La première année, c'est-à-dire en 1857, la production mensuelle a été de 1 kil. 896 gr. ; en 1860, elle est de plus de 6 kilogrammes.

En 1859, le rendement de vos placers est de 54 kilogrammes environ ; dans l'année qui vient de s'écouler, il est de 72 kilogrammes : ce qui constitue à l'avantage de cette dernière une différence de 18 kilogrammes, soit près de 60,000 francs d'excédant de produits en faveur du dernier exercice.

Ce que nous avons à vous dire de votre propriété agricole la Jamaïque est également de nature à vous satisfaire. Il est vrai que les recettes de l'année 1860 ne font à peu près que balancer les dépenses dans les comptes de cette habitation; mais vous ne perdrez pas de vue, Messieurs les actionnaires, que cette propriété n'est entrée en rapport que dans les derniers mois de l'exercice qui vient de se clore, et sa production, qui s'est élevée à près de 50,000 francs, a couvert les dépenses assez considérables que vous ont occasionnées les améliorations et le développement de ce centre agricole.

Quant à votre situation financière, Messieurs les actionnaires, vous la connaîtrez avec la plus grande exactitude par l'examen du bilan également annexé à ce rapport, et dans lequel se trouvent les chiffres qui suivent :

1 <sup>o</sup> Sommes disponibles.....	121,093 <sup>f</sup> 64
2 <sup>o</sup> Sommes non disponibles.....	386,395 09
	<hr/>
Total de l'actif général.....	507,488 73
Passif à déduire.....	178,226 25
	<hr/>
Capital net.....	329,262 48

Cette situation, relativement favorable, puisque votre actif général, déduction faite du passif, s'élève encore à la somme de 329,262 fr. 48 cent., met cependant en évidence un point qui a dû frapper vos esprits.

Comment, avec de pareilles ressources, avec un capital disponible d'environ 120,000 francs, obtenir ces produits largement rémunérateurs qui, personne ne l'ignore, sont réservés exclusivement aux entreprises secondées par de puissants moyens? Comment augmenter comme il conviendrait le nombre de vos travailleurs? Comment surtout vous procurer ces engins et ces grands instruments qui seraient nécessaires à votre exploitation, lorsque l'acquisition d'une seule machine destinée à broyer les quartz coûterait peut-être au delà de la somme dont vous pouvez disposer en ce moment?

Au contraire, avec la fusion dont vous avez reconnu la nécessité et

proclamé le principe, toutes les conditions changent et vos ressources s'agrandissent.

Les frais généraux, et c'est là un point capital, n'augmenteront que d'une manière insensible, tandis que la production s'élèvera dans de plus fortes proportions.

Vous avez donc eu raison, Messieurs les actionnaires, de chercher un accroissement de capitaux dans une association avec un établissement de crédit de la métropole; aussi est-ce avec la plus entière confiance que nous venons vous demander un vote sur les questions à l'ordre du jour.

L'émission des quatre-vingt mille actions au porteur, moyennant laquelle la compagnie du comptoir d'escompte vous procurera la somme de deux millions, est, suivant votre conseil d'administration, une chose indispensable, que les explications qui précèdent doivent suffisamment justifier à vos yeux.

Quant aux deux autres questions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer, elles ne sont que les corollaires de la première.

En effet, la conversion de vos vingt mille actions nominatives en actions au porteur est une opération qui découle de la nature même de ces sortes d'entreprises, qui exigent la promptitude et la facilité des transactions. L'avantage qui en résultera est trop évident pour que nous ayons besoin de le mettre en relief.

En ce qui concerne la translation du siège social à Paris, il ne peut vous échapper non plus qu'elle est une conséquence de la modification essentielle que vous allez apporter à votre pacte social par votre union avec le comptoir d'escompte.

Associés désormais avec les hommes influents qui administrent cette grande institution de crédit, il importe aux intérêts de votre nouvelle société qu'elle soit dirigée par les hautes capacités et les grandes intelligences qui président à la conduite des puissants établissements industriels de la métropole.

Votre conseil d'administration, s'effaçant devant ces grandes personnalités, sera heureux de remettre en des mains plus habiles le dépôt que vous aviez bien voulu lui confier.

Sa tâche, cependant, a été douce et facile, grâce aux sympathies

que vous lui avez toujours témoignées, et à l'intelligence si sûre dont vous avez fait preuve dans les occasions où se sont agités vos plus graves intérêts, grâce aussi à l'impulsion si active et si régulière imprimée par votre directeur aux travaux de votre entreprise.

Les grandes qualités dont il a fait preuve dans la conduite de vos intérêts, vous n'avez pas été seuls, Messieurs les actionnaires, à les reconnaître et à les apprécier.

Vous n'ignorez pas, en effet, que le gouvernement de l'Empereur, qui sait distinguer tous les mérites, a promu M. le commandant Charrière au grade de lieutenant-colonel, témoignant ainsi, par cette récompense, sa satisfaction pour les honorables services de cet officier supérieur et sa sollicitude pour votre compagnie.

Nous avons raison de vous dire, Messieurs les actionnaires, que la tâche de vos administrateurs actuels avait été douce et sans labeur; mais quelqu'un ici n'aurait-il pas le droit de nous taxer d'ingratitude, si, en dehors des autres motifs qui ont pu faciliter la mission que vous nous aviez confiée, nous omettions de vous signaler la cause principale de cet allègement de nos fonctions? Vos regards, en se portant sur notre président honoraire, prouvent que vous partagez notre sentiment, et que vous vous associez à l'hommage que nous voulons rendre à l'homme intelligent et si éminemment bon dont le nom seul rappelle l'idée de l'honneur et de la respectabilité, à l'excellent citoyen objet de l'estime universelle, à ce fils de la Guyane dont je ne puis dire tout le bien que vous en pensez, par ménagement pour sa modestie, qui est encore supérieure à toutes ses excellentes qualités.

C'est lui, Messieurs, qui a été l'âme de votre conseil d'administration; c'est lui qui a organisé ses travaux, et qui lui a laissé des modèles et des exemples qu'il n'a eu qu'à suivre pour vous conduire au seuil des nouvelles destinées qui vous attendent.

C'est à vous maintenant, Messieurs les actionnaires, qu'il appartient de couronner l'œuvre par les votes que vous allez exprimer avec cette unanimité de suffrages que réclament de si graves questions.

Vous avez également à voter sur les comptes de l'exercice 1860, que nous nous sommes efforcés d'établir avec la plus rigoureuse précision,

et à procéder à la nomination d'un administrateur en remplacement de M. Marck, démissionnaire.

Comme vous le voyez, Messieurs les actionnaires, un horizon nouveau s'ouvre devant vous. Nous pensons que, à l'exemple de vos administrateurs, vous le regarderez non-seulement avec calme, mais encore avec espérance.

Une grande institution de crédit, influente par ses capitaux, par son organisation, et qui semble être la providence des colonies françaises, qu'elle enveloppe de son puissant patronage, consent à vous fournir le secours de son association et de ses finances. Le traité qui doit intervenir entre vous et cet établissement aura besoin, il est vrai, de la sanction de l'État; mais qu'avez-vous à redouter de la décision du gouvernement de l'Empereur? Vous savez que l'homme que la volonté nationale a mis à la tête de la France veut le bien sur toutes les possessions qui dépendent de son empire, et qu'il n'ignore pas les grandioses destinées promises autrefois à votre pays par le fondateur de sa dynastie; vous savez que le ministre chargé du département des colonies ne dirige les affaires que par de grandes et généreuses inspirations, et qu'il ne suit d'autres traditions que celles de ses prédécesseurs qui se sont illustrés par le génie de la colonisation; vous savez enfin que le haut fonctionnaire qui administre la Guyane porte l'intérêt le plus vif et le plus bienveillant aux habitants de cette colonie, patrie adoptive à laquelle il est attaché par les liens les plus chers et les plus sympathiques.

Que vos cœurs s'ouvrent donc à l'espérance, le seul bien de cette contrée déshéritée, et si quelques esprits inquiets et sombres, dont le regard est toujours fixé vers le passé, sans jamais contempler l'avenir, cherchaient à vous décourager en vous disant que vous caressez des illusions et des chimères, répondez-leur en leur montrant la Guyane hollandaise et la Guyane anglaise, ces deux sœurs de votre belle colonie, elles si prospères, quoique moins privilégiées de la nature; répondez-leur en leur disant que le progrès est une loi des sociétés humaines, et que c'est un patriotisme éclairé qui inspire votre foi dans les destinées de votre pays. Et, s'ils persistaient encore dans leur affli-

geante incrédulité, répliquez-leur par cette parole bien connue et qui sera prophétique :

Que « les utopies du siècle précédent deviennent quelquefois les banalités du siècle qui succède. »

Approuvé en conseil d'administration.

Cayenne, le 8 mars 1861.

*Le Président du Conseil d'administration,*

AUGER.

*Le Secrétaire du Conseil,*

PHILISTALL URSLEUR.





**Tableaux des dépenses et des recettes de 1860, par établissement.**

1° *Etablissement d'Aicoupaie.*

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT		CLASSEMENT DES DÉPENSES ET DES RECETTES.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
Janvier.....	2,520 <sup>f</sup> 59	4,023 <sup>f</sup> 00	"	4,502 <sup>f</sup> 41	DÉPENSES.
Février.....	2,702 22	7,566 00	"	4,863 78	Vivres frais, salaisons, etc.....
Mars.....	4,662 80	40,500 00	"	8,837 20	Outils, ustensiles et accessoires.....
Avril.....	3,486 43	43,233 00	"	40,046 57	Appointements, indemnités, loyers.....
Mai.....	3,086 04	9,030 00	"	5,943 96	Salaires et gratifications.....
Juin.....	4,438 41	6,933 00	"	5,494 59	Médicaments, instruments, etc.....
Juillet.....	4,216 08	6,483 00	"	4,966 92	Linge, literie, vêtements.....
Août.....	3,407 53	5,790 00	"	2,682 47	Matériaux et matières.....
Septembre.....	2,775 82	7,560 00	"	4,784 18	Effets mobiliers et de ménage.....
Octobre.....	2,479 52	5,622 00	"	3,142 48	Frets, frais de transport et autres.....
Novembre.....	2,655 22	5,268 00	"	2,612 78	
Décembre.....	2,698 62	7,257 00	"	4,558 38	
Net de l'inventaire et cessions de 1860.....	"	4,313 46	"	4,313 46	29 <sup>k</sup> 635 <sup>g</sup> d'or récolté, à 3 fr....
Totaux.....	32,529 28	93,278 46	"	60,749 18	Cessions et plus-value de 1860. 4,313 46
					Excédant de recette.....
					60,749 18

2° Établissement de Coumarré.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT		CLASSEMENT DES DÉPENSES ET DES RECETTES.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
Janvier.....	4,413 <sup>f</sup> 94	8,721 <sup>f</sup> 00	"	4,607 <sup>f</sup> 06	DÉPENSES. 50,750 38
Février.....	3,551 40	9,939 00	"	6,387 90	Vivres frais, salaisons, etc..... 20,164 <sup>f</sup> 54
Mars.....	2,691 72	10,080 00	"	7,388 28	Outils, ustensiles ou accessoires..... 4,500 44
Avril.....	4,496 43	42,000 00	"	7,503 57	Appointements, indemnités, loyers..... 8,930 98
Mai.....	3,799 38	10,506 00	"	6,706 62	Salaires et gratifications..... 10,162 07
Juin.....	2,024 28	7,125 00	"	5,100 72	Médicaments, instruments ou accessoires. 128 20
Juillet.....	5,392 78	6,453 00	"	4,060 22	Linge, literie et vêtements..... 238 76
Août.....	4,025 87	4,284 00	"	258 13	Matériaux et matières..... 4,748 57
Septembre.....	2,627 38	4,866 00	"	2,238 62	Effets mobiliers et de ménage..... 406 60
Octobre.....	3,501 97	6,159 00	"	2,657 03	Frets, frais de transport et autres..... 929 32
Novembre.....	4,047 57	5,544 00	"	4,496 43	Cessions reçues..... 290 00
Décembre.....	3,636 73	5,793 00	"	2,456 27	Total des dépenses..... 44,199 45
Cessions et inventaire.....	290 00	3,980 47	"	3,690 47	RECETTES. 30 <sup>e</sup> 490 <sup>e</sup> d'or récolté, à 3 fr.... 91,470 00
Totaux.....	44,199 45	95,450 47	"	51,251 02	Cessions et plus-value de 1860. 3,980 47
					95,450 47
					Excédant de recette..... 51,251 02

3<sup>e</sup> Établissement de Magdeleine.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT		CLASSEMENT DES DÉPENSES ET DES RECETTES.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
					DÉPENSES.
Janvier.....	4,346 <sup>f</sup> 44	4,416 <sup>f</sup> 00	230 <sup>f</sup> 44	//	Vivres frais, salaisons, etc. .... 4,228 <sup>f</sup> 50
					Appointements. .... 166 66
					Salaires ou gratifications. .... 381 18
					Matériel ou matières. .... 41 00
Février....	564 90	//	564 90	//	Effets de ménage. .... 4 00
					Frets et frais de transport. .... 420 00
					Total des dépenses. .... 4,914 34
					RECETTES.
Totaux.....	4,914 34	4,416 00	795 34	//	0 <sup>k</sup> 372 <sup>s</sup> d'or récolté en janvier, à 3 fr. .... 4,416 00
					Excédant de dépense. .... 795 34

4<sup>e</sup> Établissement de Chicadagam.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT		CLASSEMENT DES DÉPENSES ET DES RECETTES.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
Janvier.....	"	"	"	"	DÉPENSES.
Février.....	1,096 <sup>f</sup> 86	1,710 <sup>f</sup> 00	"	613 <sup>f</sup> 14	Vivres frais, saisons, etc..... 12,147 <sup>f</sup> 37
Mars.....	1,846 86	3,555 00	"	4,708 44	Outils, ustensiles ou accessoires..... 668 61
Avril.....	2,491 87	1,797 00	694 <sup>f</sup> 87	"	Appointements, loyers et indemnités.... 3,607 34
Mai.....	2,037 91	3,690 00	"	4,652 09	Salaires et gratifications..... 4,921 06
Juin.....	938 93	3,216 00	"	2,277 07	Médicaments, instruments, etc..... 84 45
Juillet.....	2,901 86	3,096 00	"	194 44	Linge, literie, vêtements..... 12 00
Août.....	2,354 36	3,654 00	"	4,299 64	Matériaux et matières..... 1,410 07
Septembre.....	1,960 49	5,478 00	"	3,517 51	Effet mobiliers ou de ménage..... 8 00
Octobre.....	2,779 56	4,926 00	"	2,146 44	Frets, frais de transport et autres..... 307 00
Novembre.....	2,666 73	2,442 00	524 73	"	Total des dépenses..... 23,165 90
Décembre.....	2,090 47	4,926 00	464 47	"	A déduire pour cession recue..... 154 00
Cessions et inventaire.....	23,165 90	35,490 00	4,384 07	13,408 47	RECETTES.
Totaux.....	454 00	4,027 88	"	4,481 88	41 <sup>k</sup> 750 <sup>s</sup> d'or récoltés, à 3 fr... 35,490 00
	23,011 90	39,217 88	4,384 07	17,590 05	Cessions et plus-value de l'in- ventaire primitif..... 4,027 88
A déduire l'excédant de dépense.....				4,384 07	39,217 88
Excédant de recette.....				16,205 98	Excédant de recette..... 16,205 98



6° Frais généraux.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT		CLASSEMENT DES DÉPENSES ET DES RECETTES.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
Janvier.....	2,869 <sup>f</sup> 65	"	"	"	DÉPENSES. Vivres et frais de table..... 994 <sup>f</sup> 80
Février.....	2,487 42	"	"	"	Appointements, traitements, etc..... 36,460 33
Mars.....	4,677 05	"	"	"	Salaires et gratifications..... 317 00
Avril.....	3,359 42	"	"	"	Matériaux et matières..... 558 20
Mai.....	3,558 29	"	"	"	Meubles ou effets mobiliers..... 8 00
Jun.....	5,066 45	"	"	"	Frets, frais de transport et autres..... 4,255 83
Juillet.....	3,354 58	"	"	"	Médicaments, instruments, accessoires.. 4,351 90
Août.....	3,409 49	"	"	"	Dépenses imprévues..... 910 05
Septembre.....	4,633 69	"	"	"	Total des frais généraux..... 44,853 41
Octobre.....	3,569 42	"	"	"	A DÉDUIRE: Pour 28 contrats de l' <i>Orion</i> , portés en temps au débit de frais généraux et contre-passés par contrats d'immigrants, ci..... 6,770 43
Novembre.....	4,055 80	"	"	"	Pour rectifications et porté en trop au débit..... 226 90
Décembre.....	3,812 45	"	"	"	6,997 33
Totaux.....	44,853 41	"	44,853 <sup>f</sup> 41	"	Total net des frais généraux..... 37,855 78

7° Récapitulation par mois des dépenses et des recettes de l'exploitation aurifère comme suit, savoir :

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT.		CLASSEMENT DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
Janvier.....	43,848 <sup>f</sup> 93	44,537 <sup>f</sup> 70	"	708 <sup>f</sup> 77	Vivres frais, salaisons, boissons, etc....., 62,649 <sup>f</sup> 87
Février.....	42,502 43	49,215 00	"	6,742 87	Outils, ustensiles, accessoires, etc....., 3,025 25
Mars.....	42,852 83	24,155 00	"	44,282 47	Appointements, indemnités, loyers....., 63,024 04
Avril.....	46,897 53	27,030 00	"	40,132 47	Salaires et gratifications....., 29,010 91
Mai.....	44,979 63	23,226 00	"	8,246 37	Médicaments, instruments, accessoires... 2,326 53
Juin.....	40,579 61	47,274 00	"	6,694 39	Linge, literie, vêtements....., 609 92
Juillet.....	48,844 52	45,732 00	3,082 52	"	Matériaux, matériel, matières....., 7,753 51
Août.....	45,560 07	43,728 00	1,832 07	"	Meubles et effets mobiliers ou de ménage. 648 60
Septembre.....	44,442 66	47,904 00	"	3,794 34	Frets, frais de transp, ports de lettres, etc.. 7,124 80
Octobre.....	45,471 49	46,707 00	"	4,255 84	Dépenses imprévues....., 1,083 75
Novembre.....	46,446 07	42,954 00	3,492 07	"	
Décembre.....	45,492 04	44,976 00	216 04	"	
Cessions ou inventaires.....	477,257 48	217,438 70	8,622 67	48,804 19	Cessions reçues....., 2,458 71
Totaux de l'exploitation aurifère.....	2,458 74	22,033 05	2,458 71	22,033 05	Ensemble....., 179,745 89
	479,745 89	239,474 75	41,081 38	70,837 24	Total des recettes ci-contre....., 239,474 75
			Excédant de recette.....	59,755 86	Excédant de recette....., 59,755 86

8° Habitation Jamaïque.

MOIS.	DÉPENSE.	RECETTE.	EXCÉDANT		CLASSEMENT DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.
			de DÉPENSE.	de RECETTE.	
Janvier.....	5,273 <sup>f</sup> 40	379 <sup>f</sup> 80	4,893 <sup>f</sup> 60	„	DÉPENSES. Vivres frais, salaisons, etc..... 9,244 48
Février.....	6,485 43	467 00	5,718 43	„	Outils, ustensiles et accessoires..... 7,357 07
Mars.....	2,980 75	64 00	2,916 75	„	Appointements, gratifications, indemnités. Salaires, gratifications..... 46,446 85
Avril.....	3,460 06	3,656 75	„	496 69	Médicaments, instruments, accessoires... 487 40
Mai.....	3,791 40	445 60	3,345 50	„	Linge, literie, vêtements, etc..... 4,057 20
Juin.....	4,968 71	486 91	4,481 80	„	Matériel et matières, etc..... 7,084 00
Juillet.....	5,364 57	4,023 30	4,344 27	„	Meubles et effets mobiliers..... 701 00
Août.....	2,705 38	3,659 40	„	954 02	Frets, frais de transport et autres..... 2,296 89
Septembre.....	4,204 43	4,323 00	2,881 43	„	Dépenses imprévues..... 2,404 00
Octobre.....	4,785 90	2,564 00	2,221 90	„	Total des dépenses..... 48,446 90
Novembre.....	4,231 52	42,170 32	„	7,938 80	RECETTES. 146 boucauts sucre..... 30,493 54
Décembre.....	3,496 25	16,632 82	„	43,136 57	22 barriques tafia..... 3,931 70
Net de l'inventaire de 1860.....	„	6,250 76	„	6,250 76	Sucre, tafia et café vendus à Approuague et aux établis- sements..... 5,883 24
Totaux.....	48,446 90	49,123 66	27,800 08	28,476 84	Cessions et plus-value de 1860 sur 1859..... 8,845 21
A déduire l'excédant de dépense.....					49,123 66
Excédant de recette.....					676 76





10° Récapitulation par nature de dépense.

ÉTABLISSEMENTS.	VIVRES.	OUTILS et usten- siles.	APPOINTE- MENTS, indemnités, loyers.	SALAIRES et gratifica- tions.	MÉDICA- MENTS et instru- ments.	LINGE et littérie.	MATÉRIEL et matières.	MEUBLES et effets mo- biliers.	FRETS et frais divers.	DÉPENSES impré- vues.	TOTAUX.
Aicoupaie.....	45,664 <sup>f</sup> 63	759 <sup>f</sup> 50	7,039 <sup>f</sup> 90	7,247 <sup>f</sup> 60	417 <sup>f</sup> 80	241 <sup>f</sup> 90	702 <sup>f</sup> 00	140 <sup>f</sup> 00	645 <sup>f</sup> 95	"	32,529 <sup>f</sup> 28
Counamaré.....	20,274 51	4,500 44	8,930 98	40,342 07	428 20	238 76	4,748 57	406 60	929 32	"	44,199 45
Magdeleine.....	4,228 50	"	466 66	384 48	"	"	44 00	4 00	420 00	"	4,944 34
Chicdagam.....	44,993 37	668 64	3,607 34	4,921 06	84 45	42 00	4,410 07	8 00	307 00	"	23,014 90
Agence et hôpital.	44,529 37	97 00	6,878 33	5,982 00	644 48	447 26	3,540 57	382 00	866 70	473 <sup>f</sup> 70	33,214 41
Frais généraux..	991 80	"	36,460 33	317 00	4,354 90	"	558 20	8 00	4,255 83	910 05	44,853 41
Totaux de l'ex- ploitation au- rière.....	64,682 48	3,025 25	63,083 54	29,490 94	2,326 53	609 92	7,940 41	648 60	7,124 80	4,083 75	179,715 89
Hon <sup>rs</sup> Jamaïque...	9,244 48	4,357 07	7,668 34	46,446 85	487 40	4,057 20	7,084 00	701 00	2,296 89	2,404 00	48,446 90
Totaux des deux exploitations..	73,926 36	4,382 32	70,751 85	45,637 76	2,543 93	4,667 42	45,024 41	4,349 60	9,421 69	3,487 75	228,462 79

11° Récapitulation comparative des quantités d'or natif récoltées ou achetées par la compagnie de l'Approuague depuis le commencement de ses travaux, comme suit, savoir :

QUANTITÉS RÉCOLTÉES.		QUANTITÉS ACHETÉES.			
1857.....	6 mois.....	41 <sup>k</sup> 379 <sup>g</sup> 00	1856 et 1857. Or acheté à divers.....	41 <sup>k</sup> 972 <sup>g</sup> 35	
1858.....	4 année.....	41 088 50	1858.....	<i>Idem</i> .....	9 347 80
1859.....	4 année.....	54 495 00	1859.....	<i>Idem</i> .....	4 560 30
1860.....	4 année.....	72 247 00	1860.....	<i>Idem</i> .....	0 973 50
Total de l'or récolté.....		179 209 50	Total de l'or acheté.....		56 853 95
Total de l'or acheté.....		56 853 95	Total connu, ensemble.....		236 063 45

Year	Population	Area	Population Density
1800	1,000,000	100,000 sq. miles	10 per sq. mile
1850	2,000,000	100,000 sq. miles	20 per sq. mile
1900	4,000,000	100,000 sq. miles	40 per sq. mile
1950	8,000,000	100,000 sq. miles	80 per sq. mile
2000	16,000,000	100,000 sq. miles	160 per sq. mile

Population density is the number of people living in a given area. It is calculated by dividing the total population by the total area. The population density of the United States in 2000 was approximately 160 people per square mile.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1860.

### ACTIF.

Solde de compte dû par la banque de la Guyane.....	85,965 <sup>f</sup> 97
Espèces en caisse à la direction de la compagnie.....	20,083 70
Espèces en caisse sur les établissements de la compagnie..	67 97
Or récolté en décembre et déposé dans la caisse de la direction, 4 kilogr. 992 gr.....	14,976 00
<b>Total disponible.....</b>	<b>121,093 64</b>
Espèces expédiées et destinées pour divers approvisionnements.....	4,000 00
Débiteurs en comptes pour soldes au grand-livre de la compagnie.....	3,497 75
Solde faveur la compagnie du compte des envois d'or, douzième et treizième.	2,475 74
Matières diverses, instruments et ustensiles d'ingénieur.....	531 65
Mobilier et effets du siège social, solde de ce compte.....	3,513 40
Total de l'inventaire de l'agence et hôpital au 31 décembre 1860.	15,947 <sup>f</sup> 53
Total de l'inventaire d'Aïcoupaïe et hôpital au 31 décembre 1860.....	10,562 96
Total de l'inventaire de Counamaré et hôpital au 31 décembre 1860.....	8,101 52
Total de l'inventaire de Chidagam et hôpital au 31 décembre 1860.....	3,997 88
	<hr/>
	38,609 89
Plus-value de l'habitation Jamaïque au 31 décembre 1860... 68,142 60	
Solde de Jamaïque, compte d'acquisition, prix d'achat (frais et intérêts payés).....	141,801 06
<b>Total de l'inventaire de l'habitation Jamaïque au 31 décembre 1860.</b>	<b>209,943 66</b>
Total des contrats d'engagement des travailleurs, 17,689 mois à employer à 7 francs.....	123,823 00
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>507,488 73</b>

**PASSIF.**

Contrat notarié à payer pour neuf annuités dues pour Jamaïque.	126,000' 00
Effets à payer pour versement de fonds à Approuague et annuités d'immigrants.....	40,188 55
Divers créanciers en comptes courants pour appointements de décembre non réclamés.....	8,559 83
Divers reliquats dus en capital et arrérages à ceux des action- naires qui ont payé le premier quart en coupons de division et non réclamés, solde de compte, ci.....	3,477 87
	<hr/>
Total du passif.....	178,226' 25
Capital net pour solde.....	329,262 48
	<hr/>
Somme égale à celle de l'actif.	507,488 73
	<hr/>

---

---

## PROCÈS-VERBAL.

---

Aujourd'hui dimanche dix mars mil huit cent soixante et un, à huit heures du matin, l'assemblée générale des actionnaires de la compagnie de l'Approuague, régulièrement convoquée, suivant l'article quarante des statuts, se réunit dans la grande salle de la mairie de Cayenne.

L'assemblée se compose des actionnaires propriétaires de quarante actions au moins dont les titres ont été déposés au siège social dans les formes et délais prescrits par l'article trente-huit des statuts. La liste de ces actionnaires, arrêtée par le conseil d'administration dans sa séance du huit mars courant, donne un nombre de quatre-vingt-trois déposants, réunissant dans leurs mains huit mille trois cent vingt-cinq actions.

La séance est ouverte sous la présidence de M. J. Auger, président du conseil d'administration.

Il invite les deux plus forts actionnaires inscrits, MM. Zaccharie Carnavant et Hippolyte de Saint-Quantin, à faire partie du bureau comme scrutateurs. M. de Saint-Quantin s'étant excusé, M. Candolle, qui occupe sur la liste le troisième rang, est désigné pour le remplacer.

Le bureau, composé de MM. Auger, Carnavant et Candolle, fait choix de M. Merlet aîné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le président fait connaître que la liste nominative des membres présents, signée, conformément aux dispositions de l'article quarante-sept des statuts, vient d'être arrêtée et signée par les membres du bureau, et qu'elle constate la présence de soixante et dix-sept membres, lesquels, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires régulièrement constitués, réunissent dans leur mains sept mille sept cent trente-six actions. Cette liste est remise au secrétaire, pour être annexée à la minute du procès-verbal.

L'assemblée remarque la présence à la réunion de M. Alexandre Franconie aîné, président honoraire du conseil d'administration.

L'ordre du jour affiché dans la salle est ainsi conçu :

1° Rapport sur les affaires sociales, présenté au nom du conseil d'administration par M. J. Auger, président ;

2° Vote sur les comptes de l'exercice écoulé depuis le trente et un décembre mil huit cent cinquante-neuf jusqu'au trente et un décembre mil huit cent soixante ;

3° Pouvoir donné conjointement aux délégués et au directeur de la compagnie, et, à défaut du directeur, aux délégués seuls, de consentir l'émission de quatre-vingt mille actions au porteur ;

4° Pouvoir donné aux mêmes de consentir la conversion des vingt mille actions nominatives actuelles en actions au porteur ;

5° Pouvoir donné aux mêmes de consentir la translation du siège social de la compagnie à Paris ;

6° Nomination d'un administrateur en remplacement de M. G. Marck, démissionnaire.

Le président, en raison de l'état de sa santé, prie M. Philistall Ursleur, secrétaire et membre du conseil d'administration, de donner lecture du rapport présenté au nom des administrateurs de la compagnie.

L'assemblée écoute avec un vif intérêt la lecture de ce document, qui provoque de longs et unanimes applaudissements.

Appelée à voter sur les comptes de l'exercice 1859-1860, l'assemblée les approuve à l'unanimité.

Le président invite l'assemblée à voter sur les pouvoirs à donner aux délégués et au directeur de la compagnie, et, à défaut du directeur, aux délégués seuls, de consentir l'émission de quatre-vingt mille actions au porteur. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants, soixante et dix-sept ;

Nombre des actions, sept mille sept cent trente-six ;

Bulletin portant le mot *oui*, soixante et seize ;

Bulletin portant le mot *non*, un, représentant cent soixante actions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.

En ce qui concerne la conversion des vingt mille actions nominatives actuelles en actions au porteur et la translation du siège de la compagnie à Paris, l'assemblée, consultée de nouveau et séparément sur ces deux questions, exprime ses votes par les résultats suivants :

Nombre des votants, soixante et dix-sept ;

Nombre des actions, sept mille sept cent trente-six ;

Bulletin portant le mot *oui*, soixante et dix-sept ;

Bulletin portant le mot *non*, zéro.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

La nomination d'un administrateur en remplacement de M. G. Marck, démissionnaire, a lieu également au scrutin, et le nom de M. Hippolyte Virgile sort soixante et dix-sept fois de l'urne.



L'ordre du jour étant épuisé, M. Candolle, l'un des scrutateurs, demande à l'assemblée de voter des remerciements à l'auteur du rapport présenté au nom du conseil d'administration. L'assemblée accueille avec empressement cette proposition, et applaudit une seconde fois au talent du rapporteur et à son remarquable travail; elle vote en même temps l'impression de ce rapport.

La séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, signé, après lecture, par le président, les scrutateurs et le secrétaire.

Signé CARNAVANT, CANDOLLE, AUGER et MERLET aîné.

Pour copie conforme :

*Le Président du Conseil d'administration,*

AUGER.





